



## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête sur le bien-être – Module secondaire de l'enquête Sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV)

*Service producteur* : Institut national des statistiques et des études économiques (Insee) – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS).

*Opportunité* : avis favorable émis le 3 mai 2012 par la Commission Démographie et questions sociales Réunion du Comité du label du 4 juillet 2012 (formation Ménages)

Le module SRCV 2013 s'inscrit dans le cadre juridique du règlement n° 1177/2003 du Parlement européen et du Conseil sur le dispositif statistique Eu-SILC prévoyant la mise en œuvre chaque année par le service statistique de la Commission européenne (Eurostat) d'un module secondaire à l'enquête principale. Il a fait l'objet à ce titre d'une concertation au sein du système statistique européen et d'un règlement de la Commission n° 62/2 012 du 24 janvier 2012 qui a précisé à la fois son thème, les « variables cibles » d'intérêt et le protocole d'interrogation.

Ce module secondaire de l'enquête sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2013 a pour objectif de mieux appréhender le bien-être des individus, thème retenu pour le volet annuel 2013 du système européen de statistiques sur les revenus et les conditions de vie EU-SILC (Statistics on income and living conditions). Le module approfondit le questionnement principal de l'enquête SRCV sur la qualité de vie en explorant ses aspects subjectifs, en particulier la satisfaction vis-à-vis des différentes dimensions de la qualité de vie (emploi, relations avec les autres, cadre de vie...), l'appréciation générale de la vie ou la confiance envers différentes institutions.

Les principaux thèmes abordés par le questionnaire sont :

- l'appréciation générale de la vie (satisfaction, valeur donnée à la vie) ;
- la satisfaction sur les conditions de vie matérielles (situation financière, logement) ;
- le bien-être émotionnel (état de nervosité, sentiment de déprime, de calme, de sérénité, de découragement, de bonheur) ;
- la satisfaction concernant l'emploi (temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail, emploi du temps...) ;
- la confiance dans les institutions nationale (confiance dans le système politique, système judiciaire, la police) ;
- la satisfaction concernant les loisirs et les rapports sociaux (relations personnelles, le cercle privé, les aides d'autrui, confiance en les autres) ;
- la satisfaction concernant le cadre de vie (zones récréatives et espaces verts) ;
- le sentiment de sécurité.

Les unités interrogées pour le module secondaire sont l'ensemble des individus âgés de 16 ans des ménages ordinaires de France métropolitaine interviewés en mai et juin 2013 dans le cadre du dispositif SRCV (enquête en panel avec échantillon rotatif renouvelé par neuvième). L'échantillon est constitué d'environ 12 000 ménages, dont 3 200 ménages « entrants ».

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face-à-face sous questionnaire informatisé (Capi).

.../...

Le questionnaire du module secondaire est passé dans le prolongement du questionnaire principal de SRCV, mais seulement si c'est l'individu lui-même qui a répondu à la partie le concernant (pas de réponse « proxy » par une autre personne du ménage). Le temps maximal d'interview de l'enquête étant fixé à une heure en moyenne dans le règlement cadre EU-SILC, le temps spécifique au module secondaire ne devrait pas dépasser une dizaine de minutes.

Le règlement prévoit que les fichiers redressés et apurés incluant les données du modules secondaire seront transmis à Eurostat en octobre 2014. Les résultats figureront dans le rapport annuel de printemps de l'année 2015 destiné au Conseil européen.

En France, les données françaises et européennes pourront donner lieu à des études publiées dans les collections traditionnelles de l'Insee (*Insee Première*, *Insee Références*, *Economie et statistique*) à partir de 2015. Les fichiers anonymisés (fichier de production et de recherche) seront mis à disposition des chercheurs via le centre dédié Quetelet.

---

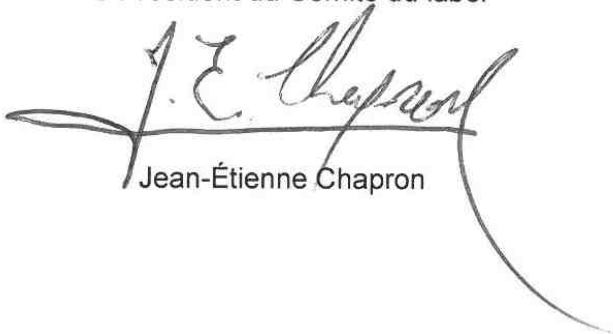
**Le Comité émet les recommandations suivantes :**

- Le Comité du Label attire l'attention du service sur la nécessité de vérifier la compatibilité des résultats obtenus, sur quelques indicateurs globaux, avec l'Enquête Sociale Européenne et l'Enquête expérimentale de l'Insee sur la qualité de la vie.
- Le Comité encourage le service à étudier la faisabilité d'une extension future de l'enquête SRCV dans les Dom.
- Concernant le questionnaire, le service est invité à bien vérifier la conformité de la formulation des questions avec les « guidelines » édictées par Eurostat, afin d'éviter les risques d'interprétations erronées auxquels pourrait conduire l'imprécision de la définition des variables à collecter.

**Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique au module secondaire sur le bien-être de l'enquête sur les Ressources et les Conditions de Vie (SRCV) et propose de lui conférer le caractère obligatoire *dans les mêmes conditions que l'enquête principale.***

<b>Ce label est valide pour l'année 2013</b>
----------------------------------------------

Le Président du Comité du label



Jean-Étienne Chapron